



## Communiqué de Presse

**Alger le 21 mai 2022**

Conscientes que les défis de développement économique et social auxquels sont confrontés l'économie et l'entreprise algérienne sont immenses, animées par le sens de responsabilité et de la solidarité et convaincues de la nécessité de conjuguer les efforts pour mieux défendre des intérêts économiques de l'Algérie

et soutenir les actions des pouvoirs publics dans leur quête du développement économique du pays, les organisations patronales ont décidé de s'unir autour d'une Coordination qui porte le nom de : « La Coordination Nationale du Patronat ».

Le Patronat algérien a atteint un niveau de maturité tant dans sa structuration interne que dans son sens d'engagement et de responsabilité face aux enjeux économiques qui engagent l'avenir de notre pays et de nos entreprises qui lui permettent aujourd'hui et dans une démarche citoyenne, solidaire et éthique en direction de la société algérienne et sur toutes les questions d'intérêt national de s'unir pour bâtir de nouvelles formes d'action face aux nouveaux défis de plus en plus grands et complexes.

Nous souhaitons renforcer nos rangs par un enrichissement mutuel de nos expériences antérieures et de nos visions futures. Nous voulons canaliser nos efforts sur un seul objectif, le développement et la protection de l'entreprise et ainsi contribuer au développement économique et social de notre pays.

Il ne s'agit ni d'une création d'une nouvelle organisation patronale, ni d'une Confédération des organisations existantes, ni d'une motion de soutien. La Coordination que nous mettons en place est non partisane et apolitique.

Le Patronat algérien, riche de sa diversité, est fier de poursuivre sa contribution en rang uni, dans l'édification d'une économie nationale forte par ses entreprises et par son engagement de tout temps de placer la défense des intérêts économiques de l'Algérie au-dessus de toutes les considérations.

### **Fonctionnement**

- La Coordination Nationale du Patronat n'a pas vocation à être dotée d'une personnalité juridique ni jouir d'un agrément. Elle sera l'émanation de ses membres et aura une organisation et un fonctionnement ad-hoc en fonction des objectifs à atteindre.
- Chaque organisation qui adhère à la Coordination demeurera indépendante dans son fonctionnement et dans ses objectifs ;
- La Coordination n'interfère en aucun cas et pour quelque motif que ce soit dans la vie des organisations adhérentes.
- La gouvernance de la Coordination est tournante. Un mandat de 6 mois est donné à chaque membre selon un ordre préalablement arrêté en commun accord.

- Les décisions qui engagent la coordination sont prises à l'unanimité.
- Le financement des actions communes décidées par la coordination est pris en charge par les membres à part égale ou par d'autres ressources dont les origines sont connues et dont l'utilisation est transparente.

**Objectifs :**

- Organiser des concertations périodiques sur les questions en rapport avec la vie des entreprises et le développement économique en général ;
- Mener des actions collectives ayant pour finalité de défendre les intérêts de l'entreprise et son développement ;
- Coordonner des démarches et des plaidoyers en direction des pouvoirs publics ;
- Organiser des manifestations à caractère économique conjointes lorsque le sujet ou l'objet intéresse les organisations membres ;
- Elaborer des plaidoyers ou des contributions conjoints chaque fois que l'objet l'exige et l'accord des adhérents obtenu.
- Mutualiser les actions des organisations de lobbying et de promotion du marché algérien à l'international.